Service départemental d'incendie et de secours



La Présidente du Conseil d'administration

## ARRÊTÉ n°2022-038 du 14 septembre 2022

MODIFICATIF DE L'ARRETE n°2022-024 du 20 juin 2022 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté n°2022-006 du 4 mars 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2022-024 du 20 juin 2022 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 ;

VU la proposition du chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**VU** la proposition du président du Centre national de la fonction publique territoriale ;

VU l'accord des élus locaux sollicités ;

**VU** le tirage au sort parmi les représentants du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels élus à la commission administrative paritaire du Sdis des Yvelines ;

Accusé de réception en préfecture 078-287800536-20220916-2022-038-AR Date de télétransmission : 16/09/2022 Date de réception préfecture : 16/09/2022

## ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Sont désignés comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Collège des personnalités qualifiées :

- Commandante Sandra PAYTRA, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne ;
- Madame Catherine CHAPELLE, représentante du Centre national de la fonction publique territoriale;

## Collège des élus locaux :

- Madame Adeline GUILLEUX, Adjointe au Maire de Plaisir, et membre du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;
- Monsieur Jacques HEESTERMANS, Adjoint au Maire de Cesson (77);

Collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Monsieur Christophe ROCHER, Adjudant-chef au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;
- Monsieur Grégory CHAILLOU, Adjudant-chef au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;

<u>Article 2</u>: Le jury est placé sous la présidence de la Commandante Sandra PAYTRA, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne.

Article 3: Pour le cas où la Présidente serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, elle sera remplacée dans cette fonction au sein du jury par Madame Catherine CHAPELLE, représentante du Centre national de la fonction publique territoriale.

<u>Article 4</u>: En complément des membres du jury précités, sont désignés comme examinateurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

ALBERTELLI Mathias
ANNOQRI Hanane
BADUREAU Olivier
BALU Maxime
BAUMANN Franck
BEAUVAIS Thierry
BELLEVILLE Frédéric
BERGAMINI Jean-François
BERNIER Vincent
BEYK Nader
BLANCHARD Flavien
BLONDEL Bernadette
BLONDIAU Arnaud
BONAMY Amael
BONET Marianne

Accusé de réception en préfecture 078-287800536-20220916-2022-038-AR Date de télétransmission : 16/09/2022 Date de réception préfecture : 16/09/2022

BRAS Jean-Marc
CABUCHE Patrick
CARTON Clément
CATTELET Stéphane
CHARPENTIER David
CHARRIER Alexandre
CLEDAT Franck
COURET Ghislaine
CRUCHET Sylvain
DAGORN Antoine
DEHOORNE Anthony
DELPORTE Ludovic
DENION Franck
DESPRES Benoît
DROUIN Loïc
DUDOUS Patrick
DURAND Ségolène
FERRER Elyane
FEUILLETIN Erwann
GAXATTE Thomas
GOUJON Guillaume
GRACA Laurent
GRINO Olivier
JACOTOT Christophe
KATAKO Patrick
KECK Jacques
KHEZZHANE Foizi
KNAFF Frédéric
LABORIE Cindy
LALANDE Cédric
LAURET Xavier
LEGROS-WATTERSCHOOT Corinne
MAC Niel Christopher
MATHIAUX Davy
MICCOLI Lucie
MIGNON CACHIN Annick
MORELLI Marie-Laure
MOUNOURY Vincent
PAILET Vincent
PARQUET Frédéric
PERNELLE Johny
PETILLON Loïc
PINARD Marie-Ange
PIOT Sophie
QUENTIN Peter
RAFFALLI Laurent
REVEILLE Louis
RIOUX Laurent
ROUSSEL Christophe
KOOSSEE CHIISTOPHE

Accusé de réception en préfecture 078-287800536-20220916-2022-038-AR Date de télétransmission : 16/09/2022 Date de réception préfecture : 16/09/2022

ROUX Mickael	
SAQUET David	
SOULLARD Jacques	
SPELLER Patrick	
THIBAULT Anne	
THUILLIEZ Christophe	
TIJOUX Stéphane	
TRINEZ Pierre-Alain	
VENEAU Frédéric	
VERTENEUILLE Nicole	
VIGIER Mathias	
VOISIN Rodolphe	

<u>Article 5</u>: Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de secours des Yvelines

Suzanne JAUNET